50%



REMBOURSÉS EN BONS D'ACHAT* SUR LES CHOCOLATS DE NOËL

DÈS 25€ D'ACHAT ET DANS LA LIMITE DE 35€ D'ACHAT

(Suggestion de présentation). *Offre réservée aux porteurs de la carte de fidélité Intermarché et limitée à un passage en caisse sur la période de validité de l'offre. Offre valable dans les magasins participants (voir la liste complète sur www.intermarche.com), selon horaires et jours d'ouverture. Du vendredi 13 novembre au dimanche 15 novembre 2026, dès 25€ d'achat et dans la limite de 35€ d'achat (prix payé en caisse, toutes remises déduites) sur les chocolats de Noël effectué lors d'un passage en caisse et sur présentation de la carte de fidélité, bénéficiez de deux bons d'achat d'une valeur totale équivalente à 50% de cet achat et dans la limite de 17,5€ remboursés. Le montant obtenu est réparti de moitié sur chacun des deux bons d'achat. Chaque bon d'achat est ensuite utilisable lors d'un passage en caisse dans l'un des magasins participants pour un montant minimum d'achat de 50€ (prix payé en caisse, toutes remises déduites ; hors drive, livraison à domicile, presse, livres, gaz, carburants et cartes-cadeaux) et sur les périodes suivantes : premier bon d'achat valable du lundi 16 novembre au dimanche 22 novembre 2026 ; deuxième bon d'achat valable du lundi 23 novembre 2026 au dimanche 29 novembre 2026. Bons cumulables avec d'autres offres en cours dans la limite de 4 bons d'achat par passage en caisse par foyer, sous réserve que le montant du panier d'achat soit supérieur ou égal au cumul des montants minimum d'achat propres à chaque bon d'achat. Bons non remboursables, non échangeables en tout ou partie, non compensables, non cessibles en tout ou partie et non fractionnables. Bon d'achat original exigé. Offre également disponible en Drive et livraison à domicile ; modalités spécifiques et magasins éligibles à voir sur www.intermarche.com. Visuels non contractuels.

POUR VOTRE SANTÉ, ÉVITEZ DE GRIGNOTER ENTRE LES REPAS. WWW.MANGERBOUGER.FR